

# COMMUNE D'OFFWILLER



## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

sous la présidence de Monsieur Patrice HILT, Maire

### Séance ordinaire du 15 janvier 2020 à 20h00

(convocation datée du 7 janvier 2020)

#### **Membres présents**

Dominique DIFFINÉ, Christophe DOHRMANN, Thierry FISCHBACH, Séverine HAMANN, Patrice HILT, Christian JUND, Gertrude LEJEALL, Fabien POGGIATO, Luc SAEMANN, Philippe VOEGELE.

#### **Absent(s) excusé(s) avec procuration :**

Irma HILT.

#### **Absent(s) excusé(s) sans procuration :**

ALBERT Sandra, Lucie BALTZER, Pierre FLAMANT.

#### **Absent(s) non excuse(s) :**

NEANT.

#### **Secrétaire de séance titulaire :**

M. Dominique DIFFINÉ, Adjoint au Maire

#### **Secrétaire adjoint :**

Mme Esther SPACH, secrétaire de mairie

**Calcul du quorum :**  $14 : 2 = 8$  (nombre arrondi à l'entier supérieur) – Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Le quorum étant atteint avec **10** membres présents à l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019

#### **Composition :**

**Membres élus :** 14

**Membres élus en fonction :** 14

**Membres présents à l'ouverture de la séance :** 10

#### **Résultats du vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 13 décembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

## 2- Travaux de réfection de différentes voiries en 2020

<b>Composition :</b> <b>Membres élus :</b> 14 <b>Membres élus en fonction :</b> 14 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 10	<b>Résultats du vote :</b> Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'engager la réfection de différentes voiries pour un montant de 484 800.00 euros TTC (réfection d'une partie de la rue Rohrei, réfection d'une partie de la rue Bleich, réfection de la chaussée de la rue des Bergers, extension de la rue des Bergers, aménagement d'une aire de stationnement devant la salle polyvalente, aménagement d'une partie de la rue de Rothbach). Ces travaux seront financés par un emprunt. Une subvention de 100 000.00 euros est espérée du Conseil départemental du Bas-Rhin.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'engager les travaux de réfections de différentes voiries énumérés ci-dessus ;
- ✓ d'approuver le détail estimatif des travaux proposé par le Cabinet BAUR, demeurant au 5 rue des Sœurs à 67500 HAGUENAU d'un montant TTC de 484 800.00 €uros ;
- ✓ De solliciter toutes les subventions susceptibles d'être alloués dans le cadre de ce projet ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à intervenir dans le cadre de ce projet.

## 3- Approbation de la convention d'honoraires du Cabinet BAUR pour les travaux de réfection de différentes voiries en 2020

<b>Composition :</b> <b>Membres élus :</b> 14 <b>Membres élus en fonction :</b> 14 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 10	<b>Résultats du vote :</b> Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux points numéro 2 relatif aux travaux de réfection de différentes voiries pour un montant de 484 800.00 euros TTC (réfection d'une partie de la rue Rohrei, réfection d'une partie de la rue Bleich, réfection de la chaussée de la rue des Bergers, extension de la rue des Bergers, aménagement d'une aire de stationnement devant la salle polyvalente, aménagement d'une partie de la rue de Rothbach), il propose le Cabinet BAUR de Haguenau pour la mission de « Maître d'œuvre ».

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'approuver la convention d'honoraires établie par le cabinet Baur implanté à Haguenau pour une mission d'études techniques et de maîtrise d'œuvre relative aux travaux susvisés les travaux de réfections de différents voiries énumérés ci-dessus ;
- ✓ d'approuver le montant des honoraires fixé à 22 500.00 euros HT, soit un montant TTC de 27 000.00 euros ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à intervenir dans le cadre de ce projet.

Offwiller, le 15 janvier 2020

Le secrétaire de séance,  
Dominique DIFFINÉ.